

ASSC CFC ord. 2017

2024-2025

**ASSC dual 3ème année - Groupe A**

vendredi  
**13.12.2024**

08h00-11h30 /  
12h45-16h00



**Réagir en cas d'urgence de manière conforme à la situation**

C.1

ASSC dual 3ème année - Groupe A | ASSC dual 3ème année - Groupe B

Avenir 33 - 2800 Delémont  
Salles A3 09 et A3 11 (Libellule et Studio)

mardi  
**18.02.2025**

08h00-11h30

**Agir en tant que professionnel-le et membre de l'équipe**

Examen à blanc fin d'apprentissage

A.1

ASSC dual 3ème année - Groupe A | ASSC dual 3ème année - Groupe B

Salle théorie OrTra jurassienne santé-social  
Molière 13 - 2800 Delémont

mardi  
**18.02.2025**

12h45-16h00


**Agir en tant que professionnel-le et membre de l'équipe**

Présentation des examens finaux, vocabulaire professionnel - Examens à blanc

A.1

ASSC dual 3ème année - Groupe A | ASSC dual 3ème année - Groupe B

Salle théorie OrTra jurassienne santé-social  
Molière 13 - 2800 Delémont

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

## Informations complémentaires

Selon le plan de formation d'OdaSanté, 34 jours de cours interentreprises sont à organiser durant les 3 ans de formation ASSC (20 jours CIE pour la formation raccourcie qui se déroule sur 2 ans)

Les plannings des CIE (cours interentreprises), mis à jour, sont disponibles sur le site internet de l'OrTra jurassienne santé-social:

[www.ortraju.ch](http://www.ortraju.ch)

- Les habits professionnels sont obligatoires pour tous les cours portant le symbole du T-shirt (voir ci-dessous, en bas de page)
- Il est indispensable de se munir du cahier didactique correspondant à la compétence pour chaque CIE
- Toute absence à un cours interentreprise doit être communiquée au plus vite à l'OrTra jurassienne santé-social (-> justificatif d'absence via site internet de l'OrTra jurassienne santé-social)
- Chacun-e doit se conformer au règlement CIE distribué au début de sa formation

Liens utiles :

[www.divssa.ch](http://www.divssa.ch) (école EMS2 à Delémont)

[www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html](http://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html)

(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)

[www.odasante.ch](http://www.odasante.ch)

[www.savoirsocial.ch](http://www.savoirsocial.ch)

[www.professionsante.ch](http://www.professionsante.ch)


[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)

[www.mon-app.ch](http://www.mon-app.ch) (recherche places d'apprentissage)

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social  
(bâtiment orange – 1<sup>er</sup> étage)  
Rue de la Molière 13  
CH-2800 Delémont



 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.